



## Renseignements

### Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

### Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement le stockage en vrac, dans un centre de stockage, de sels de voirie et d'abrasifs utilisés pour l'entretien hivernal du réseau routier qui est soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

### Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

## Références

### Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelé la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r.28.2) – ci-après appelé le RGNSVA

### Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

### Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité de stockage en vrac, dans un centre de stockage, de sels de voiries et d'abrasifs<sup>1</sup> sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, assurez-vous de cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et de remplir les formulaires associés.

| Activités complémentaires à l'activité de stockage de sels de voirie et d'abrasifs   | Référence légale      |
|--|-----------------------|
| Gestion des eaux pluviales (ex. : bassin de stockage des eaux de précipitations avec surverse au fossé, système de puisards)   | art. 22 al. 1 (3) LQE |
| Construction ou intervention dans des milieux humides <sup>3</sup> et hydriques <sup>4</sup>   | art. 22 al. 1 (4) LQE |
| Installation et exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère <sup>6</sup> (ex. : filtre au charbon activé, dépoussiéreur) | art. 22 al. 1 (6) LQE |

## Description de l'activité

### 1.1 Nature des activités

#### 1.1.1 Décrivez l'activité de stockage en vrac de sels de voiries et d'abrasifs<sup>1</sup> utilisés pour l'entretien hivernal du réseau routier (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Cette description permet un survol de l'activité et peut comprendre :

- le territoire desservi;
- le choix de l'emplacement;
- les quantités de sels et d'abrasifs<sup>1</sup> utilisées annuellement pour ce réseau.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères =1000 )

#### 1.1.2 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, décrivez les sels de voiries, les abrasifs<sup>1</sup> ainsi que toutes autres matières stockées sur le site servant aux activités visées par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 1.2 Description des équipements et des installations

#### 1.2.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, décrivez les aires de stockage et de manutention (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Exemples d'aire de stockage et de manutention visées :

- aires de manutention et de chargement des sels et des abrasifs<sup>1</sup>;
- aires d'entreposage temporaire et permanent;
- bâtiments, ouvrages et installations d'entreposage;
- aires de lavages du matériel et de la machinerie;
- aires d'entreposage pour la neige usée du site de stockage.

Si des plans et devis<sup>2</sup> des aménagements sont disponibles, vous pouvez les joindre pour faciliter l'analyse de votre demande.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

#### 1.2.2 Indiquez la capacité maximale d'entreposage de l'installation, en volume (m<sup>3</sup>) ou en poids (tonnes) (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères =100 )

#### 1.2.3 Décrivez la gestion des eaux en contact avec des matières entreposées et avec les aires de manutention, de chargement, de lavage et d'entreposages (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Cette description doit comprendre les aménagements prévus à cette fin tels que les ouvrages de collecte, ainsi que le mode de disposition de ces eaux.

Si ces eaux ne sont pas collectées, indiquer les mesures qui seront prises afin de s'assurer que les eaux de pluie, de ruissellement et de fonte n'entrent pas en contact avec les sels de voirie et les abrasifs<sup>1</sup>.

Si la gestion des eaux contaminées inclut un traitement, vous devez également remplir le formulaire d'activité **Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées**.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000 )

### 1.3 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

#### 1.3.1 Indiquez dans le tableau ci-dessous les dates de début et de fin des différentes étapes de réalisation des travaux de l'activité si cela est applicable (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Par exemple :

- déboisements et autres activités préparatoires;
- excavations, remblais et mise à niveau des sols;
- construction des bâtiments, des entrepôts et des ouvrages;
- exploitation de l'activité;
- si connue, la date de fin de l'exploitation de l'activité;
- s'il y a lieu, la date de restauration complète.

| Étapes de réalisation | Début | Fin | Durée |
|-----------------------|-------|-----|-------|
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |
|                       |       |     |       |

### 1.4 Exploitation de l'activité

#### 1.4.1 Décrivez les opérations en précisant chacune des étapes liées à l'exploitation du centre de stockage (art. 17 al. 1 (1), (2) et (3) REAFIE).

Par exemple :

- les aménagements saisonniers;
- la réception et la manutention des matériaux;
- le chargement et déchargement des épandeurs;
- les équipements utilisés lors des opérations;
- le lavage des équipements;
- le nettoyage des aires;
- la fermeture saisonnière.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000 )

**1.4.2 Décrivez les mesures qui seront prises pour éviter la contamination des sols et de l'eau souterraine par les sels de voirie durant l'exploitation de l'activité, et pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des infrastructures (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Notez que les articles 9, 10 et 11 du RGNSVA précisent des conditions à remplir dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation d'un projet encadrés par une déclaration de conformité. Ces conditions peuvent être reprises ou d'autres mesures peuvent être proposées.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

|                             |
|-----------------------------|
| (Nbre de caractères =1000 ) |
|-----------------------------|

## 2. Localisation des activités

### 2.1 Localisation et données géospatiales

**2.1.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants, s'il y a lieu (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :**

- les aires de manutention;
- les aires d'entreposage de sels et des abrasifs<sup>1</sup>;
- le système de collecte des eaux de ruissellement;
- les aires de lavages du matériel et de la machinerie;
- les surfaces imperméables;
- les aires d'entreposage pour la neige usée du site de stockage;
- les regards, les fossés.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

| Plan(s) de localisation                            |               |
|--|---------------|
| Document :   | Section :     |
|  |               |
|  |               |
|  |               |
|  |               |
|  |               |
|  |               |
|  |               |
| Données géospatiales<br>(SHP, KML, GPX ou Geojson) |               |
| Fichier :  | Description : |
|  |               |
|  |               |
|  |               |
|  |               |
|  |               |

En l'absence de données géospatiales, fournir les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 1.5 Description du site et du milieu environnant de l'activité

### 2.2.1 Décrivez le site de stockage en vrac en incluant les principales caractéristiques des milieux concernés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

Cette description peut inclure des informations sur :

- les milieux humides<sup>3</sup> et hydriques<sup>4</sup> situés à proximité incluant les zones inondables;
- les nappes libres ayant un potentiel aquifère élevé;
- les prélèvements d'eau à proximité incluant les aires de protection des prises d'eau;
- les zones de végétation d'intérêt;
- les fosses septiques à proximité;
- autres éléments pertinents.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères =1000 )

### 2.2.2 Est-il prévu qu'une ou des normes de localisation et d'aménagement décrites à l'article 8 du RGNSVA ne soient pas respectées (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.*

### 2.2.3 Décrivez les normes de localisation qui ne seront pas respectées et précisez les mesures qui seront prises pour éviter les impacts sur ces milieux sensibles (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

Par exemple, détaillez les activités de surveillance de la qualité des eaux souterraines si un puits pour la consommation humaine se trouve à moins de 100 m de l'exploitation.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères =500 )

## 3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

### 3.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement<sup>5</sup>, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

### 3.1.1 **Rejets d'un effluent (eau)**

Ce formulaire vise tous les rejets d'eaux provenant d'un effluent. Celui-ci peut être rejeté dans l'environnement<sup>5</sup>, dans un système d'égout, ou acheminé à l'extérieur du site pour sa gestion et sa disposition.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)** :

- rejet d'eau d'un système de collecte des eaux;
- rejet d'eau contaminée par des chlorures, des hydrocarbures et des matières en suspension (MES).

Notez que l'article 10 du RGNSVA précise les conditions de rejet et des mesures minimales de suivi pour des centres encadrés par une déclaration de conformité. Si le contrôle des rejets proposé diffère de celui mentionné à cet article, les différences ainsi que les raisons de ces modifications devraient être précisées.

### 3.1.2 **Rejets atmosphériques**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets atmosphériques** :

- émissions diffuses de particules lors du transfert, de la chute, de la manutention et de l'entreposage des sels et des abrasifs<sup>1</sup>.

Selon l'article 12 du RAA, les émissions de particules provenant du transfert, de la chute ou de la manutention de matières ne doivent pas être visibles à plus de 2 m du point d'émission.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants dans l'atmosphère<sup>6</sup> doivent être décrites dans ce formulaire.

### 3.1.3 **Eaux de surface, eaux souterraines et sols**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Eaux de surfaces, eaux souterraines et sols** :

- déversements accidentels d'hydrocarbures;
- gestion des neiges usées contaminées aux chlorures;
- contamination des terrains adjacents par des eaux de ruissellement en provenance du site et chargées en sels et en abrasifs<sup>1</sup>.

Les mesures d'atténuation prévues doivent être décrites dans ce formulaire.

### 3.1.4 **Bruit**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Bruit** :

- les aires de circulation;
- l'utilisation de machinerie lors de la manutention des sels et des abrasifs<sup>1</sup>.

Précisez si les niveaux de bruits qui seront émis dépassent les niveaux prévus à l'article 10(6) du RGNSVA. Dans le cas de dépassement, précisez les mesures d'atténuation apportées selon la sensibilité du milieu récepteur.

### 3.1.5 **Autres impacts**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Autres impacts** :

- perturbations de la faune et de la flore;
- vibrations;
- pollution lumineuse, etc.

Les mesures d'atténuation prévues doivent être décrites dans ce formulaire.

## 4. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

## 4.1 Autres informations

### 4.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande (art. 17 al. 1 (5) du REAFIE).

Exemples :

- rapport d'ingénieur;
- caractérisation des eaux de surface et souterraines;
- rapport géotechnique avec les résultats des forages;
- étude hydrogéologique<sup>7</sup>;
- essai de pompage;
- photographies d'ouvrages similaires;
- étude écologique pour la sensibilité de la végétation.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères =1000 )

## 5. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

### 5.1 Les services d'un professionnel<sup>8</sup> ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?

Oui  Non

### 5.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel<sup>8</sup> ou personne compétente concerné.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 6. Lexique

<sup>1</sup> **abrasifs** : tout mélange de matières granulaires et de sels (art. 2 RGNSVA).

<sup>2</sup> **plans et devis** : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

<sup>3</sup> **milieu humide** : milieu répondant aux critères prévus à l'article 46.0.2 de la Loi, caractérisé notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, tels un étang, un marais, un marécage ou une tourbière ([Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional](#)).

<sup>4</sup> **milieu hydrique** : milieu se caractérisant notamment par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit et dont l'état peut être stagnant ou en mouvement, tels un lac ou un cours d'eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs plaines inondables.

<sup>5</sup> **environnement** : l'eau, l'atmosphère<sup>6</sup> et le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

<sup>6</sup> **atmosphère** : l'air ambiant qui entoure la terre à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 LQE).

<sup>7</sup> **étude hydrogéologique** : étude signée par un ingénieur ou un géologue décrivant, pour un territoire donné, la distribution, la composition et le comportement de l'eau souterraine ainsi que ses interactions avec les formations géologiques, les eaux de surface et les activités anthropiques (art. 3 REAFIE).

<sup>8</sup> **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

## 7. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

### Modèle 1 – Question 1.1.2 : Matières présentes sur le site

| Type de matières stockées   | Description de la matière   | Quantité maximale de matières (m <sup>3</sup> ou tonne métrique) stockée en tout temps sur le site | Quantité maximale reçue annuellement (m <sup>3</sup> ) ou (tonne métrique) |
|---|---|--|--|
| Exemple : sels de chlorure de sodium (NaCl), sable, abrasif <sup>1</sup> , sels autres que le chlorure de sodium (NaCl), autres déglaçant que des sels, additifs ajoutés aux sels, comme le ferrocyanure de sodium, matières alternatives sans sels, etc. | Pour les mélanges, préciser le pourcentage de sels de voirie contenu dans les abrasifs <sup>1</sup> entreposés. |  |  |
|   |   |  |  |
| <i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.1.2</i>   |   |  |  |
|   |   |  |  |



**Modèle 2 – Question 1.2.1 : Aire de stockage et de manutention**

| Identification de l'aire de stockage ou de manutention                                 | Type de matières stockées              | Description des installations, constructions, ouvrages et bâtiments | Dimension de l'aire de stockage ou de manutention (m) | Type de surface   | Type de recouvrement des matières (s'il y a lieu) | Hauteur maximale des empilements (m) |
|--|--|---|---|---|---|--------------------------------------|
|  | (comme indiqué au modèle de tableau 1) |   |   | Indiquez les matériaux et précisez si la surface est étanche. |   |                                      |
| <i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.1.</i> |  |   |   |   |   |                                      |
|  |  |   |   |   |   |                                      |